

Conditions générales de login formation professionnelle applicables aux cursus de formation*

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent à tous les contrats et valent pour l'ensemble des offres de login formation professionnelle.

Les présentes CG sont fondées sur le droit suisse et s'appliquent pour autant que les parties contractantes les aient reconnues expressément. Les modifications et clauses annexes n'ont d'effet que si elles ont été convenues sous la forme écrite par les deux parties contractantes. Les modifications apportées aux présentes CG sont communiquées par écrit au mandant par login. Sauf avis contraire de ce dernier dans un délai de 10 jours ouvrables, la modification est considérée comme acceptée.

Au surplus, les dispositions du CO relatives au mandat (art. 394 ss CO) ainsi que d'autres lois suisses sont applicables. Si une disposition des présentes conditions générales devait être ou s'avérer nulle ou sans effet, la validité juridique des autres dispositions n'en serait pas affectée. En lieu et place de la disposition nulle ou sans effet, une disposition est considérée comme ayant été convenue lorsque sa finalité économique se rapproche le plus possible de l'intention initiale des parties. Il en est de même en cas de lacune.

2. Inscription et organisation du cours

2.1 Inscription

Le contrat débute avec l'inscription par écrit (sous forme papier ou électronique) au cours. Les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre de leur réception.

2.2 Organisation du cours

Les participants sont informés d'une éventuelle annulation 10 jours avant le début du cours / du cursus de formation. Aucun droit à une indemnisation n'existe. Si un cours ne peut pas avoir lieu pour des raisons de force majeure (notamment accident, maladie du responsable du cours), aucune prétention en responsabilité ne peut être exercée à l'encontre de login. Dans ces cas, l'annulation est communiquée immédiatement.

2.2.1 Obligations générales du mandant

Le mandant veille à ce que les participants observent strictement les directives de login. La présente disposition revêt une importance capitale en particulier lors de formations effectuées dans des zones de danger.

2.2.2 Obligations du mandant (EF)

Les véhicules et sillons nécessaires aux formations sur véhicules, aux cours pratiques ainsi qu'aux examens pratiques sont mis à disposition par les entreprises ferroviaires (EF) ainsi que les gestionnaires d'infrastructure (GI).

Lorsque le mandant n'est pas en mesure de fournir les zones d'entraînement ainsi que les véhicules requis pour une formation pratique, login acquiert les ressources nécessaires (véhicules, prestations de formation des pilotes de locomotive, formateurs, sillons et zones d'entraînement) auprès de partenaires. Les frais supplémentaires et d'organisation sont facturés au mandant sur la base des coûts occasionnés.

Lors des formations et examens pratiques, login circule sous la licence de l'EF mandante.

Si le mandant ne possède pas son propre accès au réseau selon l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire (OARF), il doit veiller à ce que login soit autorisée à circuler sous la responsabilité de la concession d'exploitation de son partenaire de coopération.

Lorsque login circule sous la licence de l'EF mandante, elle est tenue de mettre en œuvre les mesures adéquates afin de garantir le respect des prescriptions d'exploitation et de sécurité. Au surplus, les dispositions de l'ordonnance du DETEC sur l'admission des conducteurs de véhicules moteurs des chemins de fer (OCVM) s'appliquent.

3. Frais de cours

3.1 Prix

Les prix de login ne constituent pas des offres juridiquement contraignantes mais sont donnés à titre indicatif et sans engagement. Sauf autre mention dans l'offre, les frais de cours n'incluent ni les consommations durant les pauses, ni les repas de midi et du soir et ni un éventuel hébergement. Les autres frais sont à la charge du mandant.

3.2 Facturation / paiement

Les frais de cours sont facturés après réception de l'inscription. Ils sont payables dans les 30 jours, mais au plus tard 5 jours avant le début du cours.

3.3 Retard de paiement de la part du mandant

Un retard de paiement de la part du mandant entraîne l'annulation de la réservation de la place de formation et la perte du droit de suivre le cours / le cursus de formation. Si le versement parvient au-delà de l'échéance mais avant le début du cours / du cursus de formation, le participant peut néanmoins y participer si la place de formation n'a pas déjà été attribuée à un autre participant.

3.4 Augmentation du prix du cours

En cas de sous-effectif d'une classe, il peut arriver dans certains cas que login organise tout de même le cours / le cursus de formation, sous réserve de l'accord des participants, mais se voit contrainte d'augmenter le prix en conséquence.

4. Modification de l'organisation / du programme

4.1 Modification de l'organisation

login a le droit de ne pas organiser un cours prévu à l'origine si le nombre d'inscriptions ou d'enseignants est insuffisant ou si les moyens pour l'organiser ne sont pas tous

réunis. En outre et pour des raisons organisationnelles, login se réserve le droit de reporter un cours ou de regrouper des classes, de modifier le lieu du cours ou de raccourcir des cours moyennant remboursement proportionnel du montant payé. Dans ce cas, le mandant a la possibilité soit de convenir avec login de suivre un autre cours, soit de demander à login le remboursement du montant total déjà payé pour le cours, toutefois sans intérêts.

4.2 Modification du programme

En cas de nécessité (p. ex. maladie d'un formateur, disponibilité des moyens auxiliaires d'enseignement, etc.), login se réserve le droit de modifier le programme au dernier moment. Dans ce cas, login propose en temps utile une solution équivalente au mandat. Celui-ci ne peut toutefois revendiquer aucun droit à un remboursement du prix de la formation. Toute prétention en dommages-intérêts ou réparation morale est exclue.

5. Annulations / leçons manquées

En cas d'annulations, la réglementation suivante est applicable en matière de remboursement du prix du cours:

- jusqu'à 1 mois avant le début du cours: 100%
- jusqu'à 2 semaines avant le début du cours: 50%
- moins de 2 semaines avant le début du cours: aucun

Un participant qui interrompt de lui-même un cours prématurément n'a droit à aucun remboursement du prix du cours.

Les leçons manquées ne peuvent pas être rattrapées, pas plus qu'il n'existe un droit à des remboursements du fait que des leçons n'ont pas été suivies.

6. Copyright des documents

Le mandant s'engage à n'utiliser le matériel et la documentation lui ayant été remis qu'aux fins de la formation du cursus choisi. Il est interdit de photocopier, scanner, copier sur papier ou sous forme électronique ou encore de transmettre les contenus de documents sans l'autorisation écrite de login. En cas de non-respect de cette disposition, le mandant est soumis au paiement d'une amende conventionnelle de CHF 20 000.00 à login. D'autres prétentions en dommages-intérêts ainsi que la cessation de la contravention ne sont pas compensées avec cette amende conventionnelle et demeurent réservées. Sont exceptés du chiffre 6 les cours disponibles en libre accès (p. ex. ceux de la Suva).

7. Responsabilité

7.1 Responsabilité générale entre le mandant et login

Le mandant s'engage à utiliser soigneusement tous les moyens auxiliaires à sa disposition fournis par login. Il est tenu de réparer entièrement les dommages à la propriété de login, ainsi que les dommages personnels qu'il a causés par négligence ou intentionnellement. Le mandant doit disposer d'une assurance responsabilité civile en conséquence.

Le mandant veille à disposer d'une couverture d'assurance suffisante. Toute personne qui utilise les installations de login le fait à ses propres risques. login ne peut être rendue responsable en cas de vol ou de perte d'objets.

login exclut toute responsabilité en cas de dommages pour tous les cours et manifestations qu'elle organise. En particulier, l'exclusion de responsabilité s'applique également vis-à-vis d'entreprises tierces pour lesquelles les participants exercent une activité dans le cadre de rapports de travail ou de mandat.

7.2 Responsabilité entre l'EF en qualité de mandante et login

Le mandant répond envers les tiers de l'ensemble des dommages survenus dans le cadre de l'exploitation ferroviaire.

Le recours demeure réservé pour le mandant lorsque login est responsable ou partiellement responsable de la survenance du dommage ou de l'ampleur de celui-ci. Si deux parties endossent la responsabilité, le recours porte sur la part de responsabilité imputable à login. Au cours du cursus de formation, le mandant répond du comportement des participants exerçant un rapport de travail avec lui, ainsi que de ses auxiliaires.

8. Possibilités de recours

Les décisions d'examen de l'Office fédéral des transports (OFT) peuvent faire l'objet d'un recours conformément au chiffre 1.8 de la Directive «Examens de capacité et examens périodiques» [selon articles 33 à 42 et 50 à 52 de l'OCVM, RS 742.141.142.1].

9 For

Les tribunaux exerçant au siège de la direction de login à Olten sont seuls compétents en cas de litige.

*Afin de faciliter la lecture de ces conditions générales, seule la forme du masculin générique est utilisée.